

Switzerland-Bellinzone: Construction work for bridges and tunnels, shafts and subways

OJ S 99/2015 23/05/2015

Contract award notice

Works

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Office fédéral des routes OFROU, filiale de Bellinzone, division infrastructure routière

Postal address: Via C. Pellandini 2

Town: Bellinzone

Postal code: 6500

Country: Switzerland

Contact person: Domain support

E-mail: acquistipubblici@astra.admin.ch

Internet address(es):

General address of the contracting authority: www.astra.admin.ch

I.2. Type of the contracting authority

Ministry or any other national or federal authority, including their regional or local subdivisions

I.3. Main activity**I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities****Section II: Object of the contract**

II.1. Description**II.1.1. Title**

N2 EP 04 Airolo — Quinto, lot 201 — œuvres principaux: renouvellement tunnel Stalvedro et pont Ravè.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Works

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system (DPS)**II.1.4. Short description of the contract or purchase(s)****II.1.5. CPV code(s)**

45221000 Construction work for bridges and tunnels, shafts and subways

II.1.6. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.2. Total value of the contract/lot**II.2.1. Total value of the contract/lot**

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of

1. Les critères d'adjudication suivants doivent être joints au dossier de l'offre:

2. CA1: prix

3. CA2: plan de construction

4. Répartition:

5. — délai étape T1

6. — délai étape T2

7. — évacuation du chantier

8. CA3: qualité, plausibilité du plan de construction et des procédures de construction

9. Répartition:

10. — plausibilité et exhaustivité des procédures de construction prévues

11. — plausibilité du programme travaux

12. CA4: teneur et qualité de la documentation présente (comme les installations de chantier, rapports techniques, plan de gestion de la qualité

13. Analyses des risques, personnes clefs)

14. Répartition:

15. — organigramme, installations et logistique de chantier prévues

16. — plan de gestion de la qualité et analyses des risques

17. — expérience (50 %) et référence (50 %) du Responsable du chantier (tunnels et/ou ouvrages d'art)

18. — expérience (50 %) et référence (50 %) du Chef de chantier (tunnels et/ou ouvrages d'art)

19. Évaluation du prix (CA1)

20. La note maximale (5) est attribuée à l'offre révisée au prix le plus bas.

21. Les offres, dont le prix est supérieur de 30 % ou plus à celui de l'offre la plus basse obtiennent la note 0.

22. Entre 2, l'évaluation est linéaire (arrondi à deux points après la virgule).

23. Les éventuels escomptes proposés ne sont pas pris en compte lors de l'évaluation des prix.

24. Évaluation du plan de construction (CA2)

25. — plus de 2 semaines en plus selon les indications du maître d'ouvrage: note 0

26. — jusqu'à 2 semaines en plus selon les indications du maître d'ouvrage: note 1

27. — jusqu'à 1 semaine en plus ou jusqu'à une semaine en moins selon les indications du Maître d'ouvrage: note 2

28. — plus de 1 semaine en moins selon les indications du maître d'ouvrage: note 3

29. — plus de 2 semaines en moins selon les indications du maître d'ouvrage: note 4

30. — plus de 3 semaines en moins selon les indications du maître d'ouvrage: note 5

31. Notation des autres critères de qualité

32. L'évaluation est toujours indiquée au moyen des notes 0 à 5:

33. 0 = évaluation impossible; aucune information

34. 1 = critère très mal rempli; informations insuffisantes et incomplètes

35. 2 = critère mal rempli; informations sans lien suffisant avec le projet
36. 3 = critère rempli de manière normale, moyenne; qualité moyenne correspondant aux exigences de l'appel d'offres
37. 4 = critère rempli de manière satisfaisante; bonne qualité
38. 5 = critère rempli de manière très satisfaisante; excellente qualité, contribution très importante à la réalisation de l'objectif.
39. Si un critère principal est composé de sous-critères, ceux-ci sont notés.
40. Le nombre de points du critère est obtenu à partir de la somme des notes des sous-critères, multipliée par leur pondération.
41. Total des points
42. Somme des notes multipliée par leur pondération
43. (total maximal: 5 [note] x 100 [% pondération] = 500)

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

Section V: Award of contract

Contract No: 1

V.1. Date of conclusion of the contract

20.5.2015

V.2. Information about tenders

Number of tenders received: 5

V.3. Name and address of the contractor

Official name: CSC Impresa Costruzioni SA

Postal address: Via Pioda 5

Town: Lugano

Postal code: 6900

Country: Switzerland

V.4. Information on value of the contract/lot

Total value of the procurement:

Value: 29 805 989,28 CHF

V.5. Information about subcontracting

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about European Union funds

VI.2. Additional information

Raisons de la décision d'adjudication: Selon le rapport d'évaluation, le Consorzio 201 Quintai, c/o CSC Impresa Costruzioni SA, Lugano a présenté l'offre économiquement la plus favorable et l'offre avec un net avantage dans les travaux pour le maître d'ouvrage.

Indication des voies de recours: conformément à l'art. 30 LMP, la présente publication peut être attaquée, dans un délai de 20 jours à compter de sa notification, auprès du tribunal

administratif fédéral, case postale, 9023 Saint-Gall. Le mémoire de recours, à présenter en 2 exemplaires, indiquera les conclusions, motifs et moyens de preuve et portera la signature de la partie recourante ou de son mandataire; y seront jointes une copie de la présente publication et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles sont disponibles. Publication de référence nationale: SIMAP de la 20.5.2015, doc. 867895.

VI.3. Procedures for review

VI.3.1. Review body

VI.3.2. Review procedure

VI.3.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.4. Date of dispatch of this notice

20.5.2015